FBC1

PREMIÈRE RÉPONSE

Case FRC 153|4

DE P. J. BRIOT, REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

A l'acte d'accusation publié par J. Ch. BAILLEUL, contre la majorité du Corps Législatif.

VOUS jettez le gand, Bailleul, et vous vérifiez d'une manière bien étrange l'axiôme par lequel vous commencez votre écrit, que *les homme ne savent pas même profiter de leurs propres sottises* ; instrument de proscriptions et artisan de discorde, vous effacez par un crime un acte louable et civique que l'indulgence et la générosité se plaisaient à opposer à l'infamie qui vous environne ; quand un reste de pudeur vous commandait de garder le silence, ou de faire oublier par quelques services, Bailleul portant à la convention nationale, jusqu'au 12 vendémiaire, les livrées de la chouannerie, commandant à ses collègues indignés d'écouter dans leur enceinte le chant du massacre et des hécatombes, et provoquant les proscriptions du haut de la tribune, Bailleul étouffant la constitution, décimant, mutilant la représentation nationale, et voulant jetter périodiquement au milieu de la France

THE NEWBERRY LIBRARY

le *bulletin des factions*, Bailleul fournisseur, s'engraissant des sueurs du peuple avec quelques frippons; quand, dis-je, vous devriez tout faire pour effacer votre propre accusation gravée dans la conscience des gens de bien, vous tracez avec une fureur perfide l'accusation de vos propres collègues, vous les dévouez aux proscriptions, vous lancez froidement au sein du corps législatif le brandon de la discorde : vous n'avez pas le courage de monter à la tribune, de soutenir les regards de vos collègues, mais vous avez celui de les égorger et de donner le signal du renversement de la représentation nationale.

J'ai prévu vos projets, j'ai su ce que vous méditiez, et j'ai promis de vous livrer à l'ignominie si vous osiez exécuter vos projets liberticides : poursuivi par le fantôme qui vous trouble, vos remords et la peur qui vous travaille vous ont fait penser qu'un crime de plus pouvait effacer vos crimes; il faut donc vous tenir parole, il faut montrer quel homme vous êtes, quels sentiments vous animent, de quelle misérable faction vous êtes l'écho et l'instrument.

J'entreprends une première tâche aujourd'hui, celle de vous démasquer; je répondrai à votre manifeste contre vos collègues; d'autres y répondront sans doute aussi, ou plutôt à ceux qui vous l'ont commandé et payé. Mais en cet instant le temps presse, les évènements se précipitent, les proscriptions se préparent, l'anéantissement de la représentation nationale est juré, quelques instants suffisent pour le consommer; il faut donc diviser le travail et se presser d'éclairer l'opinion.

Le peuple français, l'Europe entière voyent déjà qu'une faction redoutable de voleurs et de brigands craint la lumière et veut, à quelque prix que ce soit, conserver le fruit de ses rapines et le droit de s'engraisser de nouvelles déprédations; la conscience publique a senti que les législateurs de la France ne sont calomniés, menacés, proscrits, que parce qu'ils ont montré de la répugnance à imposer de nouvelles charges sur le peuple sans avoir de comptes, sans connaître l'emploi des deniers publics que la constitution les charge spécialement de surveiller; parce qu'ils se sont élevés contre le brigandage organisé chez les républiques alliées; parce qu'ils accusent ceux qui ont vendu l'Italie à l'Autriche, trahi et fait massacrer les défenseurs de la patrie, laissé les armées sans munitions, sans équipements, sans armes, sans organisation, vendu les approvisionnements des places fortes et présenté les frontières ouvertes aux invasions des barbares; la conscience publique a senti que la horde impure des voleurs voulait se partager et dévorer la France, et que le moyen d'exécution, la seule garantie de ce partage, pouvait être la proscription des représentans du peuple. Et vous, Bailleul, vous avez dit à cette faction : que voulez-vous me donner et je vous livrerai mes collègues?... *Quid vultis mihi dare et ego vobis eos tradam?*... Et vous n'êtes en ce moment que le défenseur, l'instrument de la faction des voleurs publics insurgés contre le corps législatif.

Nous avons défendu les nations alliées, nous avons soutenu les droits du peuple et des défenseurs de la patrie; nous avons remis aux légis-

lateurs de l'an VII la constitution, plus intacte et plus pure que nous ne l'avions reçue des mains de Bailleul ; nous avons défendu les droits et l'élection d'une foule de représentans du peuple que vous vouliez repousser ; nous avons demandé des comptes sur l'emploi des deniers du peuple; nous nous sommes élevés contre des opérations désastreuses ; nous avons demandé que quelques grands frippons accusés par la France, par les nations ses alliées, fussent mis en jugement ; nous avons annoncé l'intention ferme et invariable d'amener de l'ordre, de la sagesse dans l'administration publique.... Bailleul voilà nos crimes à vos yeux et aux regards de vos complices, et nous avons peut-être à nous reprocher de n'avoir pas réuni plus de titres à votre haine.

Si vous êtes un fournisseur, un associé des intrigans qui dilapident la fortune publique, si vous êtes enrichi aux dépens de la France, si vous avez honteusement négocié avec des ministres votre amitié ou vos accusations, de quel front osez-vous parler de finances, de marchés, de dilapidations, d'économie ? par quel délire inconcevable accusez-vous vos collègues de crier au voleur et aux dilapidations sans savoir pourquoi, tandis que vous Bailleul savez parfaitement les motifs pour lesquels vous nous accusez d'exagérer nos accusations ; pour lesquels vous voulez faire prendre le change à l'opinion ? Fourniseur, vous accusez les surveillans des fournisseurs ; protecteur salarié par les déprédateurs, vous proscrivez ceux qui ont demandé modestement qu'ils fussent gorgés d'un peu moins d'or et de richesses. Voilà le secret

de votre cœur déloyal, le mobile qui vous arme en cet instant contre vos collègues !

Peuple français, si tes législateurs succombent dans cette lutte honorable, s'ils deviennent les victimes des complots formés contre eux, si leurs intentions, leur honneur même, sont attaqués par la publication de faits controuvés, de pièces préparées et fabriquées pour les perdre et faire taire l'opinion publique quand ils ne seront plus ; apprends du moins quelles causes auront amené ce fatal événement, quelles mains impures auront conduits les coups. Recueille les faits et les preuves, et défends la mémoire des fonctionnaires fidèles.

Bailleul voici une partie des traits que vous avez lancés : il est bon de les représenter quand le nom de notre accusateur est une justification.

Page 33. *Il n'y a point de restauration possible, si la physionomie des conseils ne présente rien de plus rassurant à la nation.*

Page 34. *Le grand nombre ne veut voir qu'une différence d'opinion où il y a une différence d'intentions..... Comment éclaircir de pareilles questions à la tribune ? comment dire à l'un : tu es un estravagant et une dupe, toi un ambitieux, et toi un scélérat ?*

Page 39. *L'anarchie plus puissante que bien des gens ne pensent, a son point d'appui dans les conseils.*

Page 40. *Le tiers de l'an VI était à peine en fonction qu'il n'échappa point aux observateurs, que des élémens hétérogènes s'étaient introduits dans le corps législatif.*

Page 42. *Il faudrait bien que les électeurs ne prissent pas le corps législatif de la république française pour l'hospice de Charenton.*

Page 45. *Il faudrait examiner de près ce parti de l'opposition, d'abord on se convaincrait bientôt que son principe est la destruction, que son véritable foyer se compose de tous ennemis forcenés du régime actuel.*

Page 53. *Quelle est la main funeste qui nous pousse ainsi vers l'abyme? je ne sais qu'un seul endroit où on ne la voie pas, c'est le corps législatif.*

Page 59. *La marche et la physionomie de nos délibérations; n'y trouve-t-on pas cette effervescence, cette turbulence qui ont certainement caractérisé l'esprit de faction. Qu'on se rappelle les délibérations de 93, et celles qui précédèrent fructidor, même tactique, mêmes procédés, mêmes cris, mêmes outrages, et à cet égard, c'est quelque chose de bien étrange que les excès auxquels se livrent ceux qui se sont assurés* UNE MAJORITÉ *qu'ils regardent comme leur conquête.... les opprimés ne conservent pas même le droit de dire à la tribune, les choses les plus raisonnables,* (et nous avons entendu tranquillement Creuzé Latouche nous lire à la tribune notre acte d'accusation; nous en avons ordonné l'impression).

Page 62 et 63. *Si la conjuration qui fait chaque jour des progrès, avait quelque succès... Je crains bien plus les Russes qui sont dans le corps législatif, que les Russes qui menacent nos frontières.*

Page 64. *Avec l'esprit qui dirige le corps législatif, et plus particulièrement le conseil des cinq-cents, il me paraît impossible de marcher vers aucun bien et de soutenir la république.*

Et par *post scriptum*, *les conjurés font placer des sicaires dans les tribunes.*

Voilà qu'elles sont les accusations ; elles seront détruites ; elles serviront sans doute a confondre leurs auteurs. Aujourd'hui je me borne à dire un mot afin de montrer de quelle confiance est digne l'accusateur.

Je ne parlerai pas encore aujourd'hui, Bailleul, de vos opérations financières, de votre agiotage, de votre château, de vos spéculations commerciales, de votre association pour équiper des navires, (chose que vous m'avez dite vous-même en m'apprenant que vous étiez autrefois très-pauvre), je ne vous parlerai pas encore de votre association à la compagnie Petit convaincue plus d'une fois de vol et de dilapidation, du vif intérêt que vous avez pris pour cette compagnie près du ministre Schérer, des démarches si multipliées faites par vous dans les bureaux de la guerre, etc. etc. Je me borne à un récit assez simple et qui pourra suffire pour vous mettre à nud. Or écoutez, Bailleul, et pendant que vous songerez à répondre nous aurons bien autre chose à vous dire.

Voici tout au moins la preuve que vous êtes un intriguant bien misérable et d'une bien basse espèce.

Vers le milieu de nivôse dernier, Bailleul fit proposer à quelques-uns de mes collègues et à moi de parler à la tribune de dilapidations, et de

dénoncer le ministre Schérer. Il nous promettait si un de nous disait un mot, de venir appuyer et d'attaquer énergiquement Schérer. Ce grand zèle dans un homme que je savais fortement soupçonné d'être fournisseur, me parut suspect, je voulus observer, et voici ce que j'ai vu.

Deux ou trois citoyens que je nommerai en d'autre temps (1) vinrent me trouver et me parler d'abus et de dilapidations. Ils avaient vu d'autres de mes collègues membres ainsi que moi de la commission des marchés. Ils m'engagèrent à publier plusieurs faits dont ils m'instruisirent et notamment celui-ci :

Un citoyen Lecroq, juge de paix au Hâvre, s'était associé avec Bailleul pour une fourniture et pour d'autres spéculations ; le ministre des finances avait fait refuser cette fourniture à Lecroq et Bailleul, pour la faire accorder à une compagnie où était la femme Pankouke qu'ils me dirent amie de ce ministre. Bailleul et Lecroq pour se venger venaient de faire une dénonciation

---

(1) Ce récit n'est qu'un fragment d'une autre déclaration bien plus importante que je pourrais faire et appuyer d'une manière aussi forte que singulière. Il est bien étonnant qu'on s'obstine à accuser de malveillance et d'exaspération les hommes même qui persistent à montrer une rare modération et à laisser encore un voile sur des délits et des infamies dont ils ont les preuves. Cependant puisqu'on veut persister dans des projets de proscription, je vais à l'instant rédiger cette révélation et la laisser en mains tierces. Il est bon que ceux qui semblent déterminés à nous perdre, sachent que bien des preuves peuvent survivre à leurs victimes pour les accuser aussi-tôt au tribunal du peuple et de la postérité.

contre ces deux ministres; Bailleul, me disait-on, en était le rédacteur, elle était imprimée à dix huit cents exemplaires dans l'imprimerie de Bailleul et devait être distribuée au corps législatif pour peu que je voulusse dire un mot à la tribune.

Cette dénonciation me fut en effet communiquée: on revint à la charge, on proposait de demander seulement au conseil d'ordonner à la commission des dilapidations, de faire un rapport en me disant que Bailleul parlerait sitôt après moi: j'observai que cette proposition était inconvenante dans la bouche d'un membre de la commission: d'autres membres de cette commission à qui on fit la même proposition firent la même réponse et alors on en parla à notre collègue Castillon qui, indigné comme un homme de bien, de l'abus qu'on lui signalait, accepta la proposition à condition que le même jour se ferait la distribution de la dénonciation de Lecroq ; on lui en a remis un exemplaire en ma présence et en celle de Bailleul : celui-ci à cette époque me faisait un peu plus de politesse et vraisemblablement son horreur pour un élu de l'an VI était assoupie.

A la veille de cette distribution, Lecroq et autres me parurent tergiverser. J'avais appris qu'on cherchait à négocier avec Schérer l'obtention d'une autre fourniture à condition de supprimer la dénonciation. Des renseignemens certains que j'avais pris au ministère de la guerre me prouvèrent qu'on n'avait voulu que faire peur à Schérer afin d'avoir une fourniture ou part à quelque pot de vin ; il est des occasions où je ne perds pas tout-à-fait la tête ; un jour Lecroq me montrant un des premiers exemplaires de sa

dénonciation en présence de mon collègue Castillon et de plusieurs autres, je me saisis de cet exemplaire qui était une épreuve et je demandai à Lecroq de me le signer à l'instant même. Peu de jours après comme je l'avais prévu toute l'édition de la dénonciation a été supprimée, et Lecroq a obtenu une fourniture pour laquelle il est associé à Bailleul.

Mais ce n'est-là qu'un côté de la médaille, voici le revers. Quand je sentis qu'on ne voulait que me jouer et me faire devenir l'instrument de quelques intrigans, je fis donner avis de la chose au ministre Schérer qui fut au comble de l'étonnement : il me fit dire que si Bailleul osait dire un mot contre lui, il avait en main de quoi le déshonorer ; il se plaignait de ce que Bailleul oubliait tout ce qu'il avait fait pour lui, les égards qu'il avait eu pour la compagnie Petit à sa considération, en ne faisant pas traduire les membres de cette compagnie devant les tribunaux pour fait de vol : a beaucoup d'autres détails on m'ajouta, toujours d'après Schérer, qu'ayant renvoyé la compagnie Petit pour lui substituer la compagnie Launoi, Bailleul avait été très-mécontent, avait sollicité un intérêt, et que pour l'appaiser on lui avait assuré cinquante louis par mois. Schérer me faisait dire qu'il avait en main les reçus de Bailleul et qu'il était disposé à me les montrer.

Ce récit dont l'exactitude et la vérité me sont faciles à établir si on s'avise de m'opposer une dénégation, montre assez par quels motifs cette dénonciation qu'on m'a dit rédigée par Bailleul, imprimée et tirée à dix huit cents exemplaires

dans l'imprimerie de Bailleul, pour être distribuée au corps législatif a été tout-à-coup supprimée et ensévelie. Ces faits doivent expliquer aux représentants du peuple pourquoi Bailleul accuse et veut proscrire ceux qui se plaignent des dilapidations et qui veulent faire surveiller les fournitures et les fournisseurs.

Voici la pièce que j'ai eu le bon esprit de me faire signer et de conserver.

(La signature est écrite à la main.)

Paris le 27 prairial an VII.

P. J. BRIOT.

AU CORPS LÉGISLATIF.

L'ÉCONOMIE! voilà le pivot et le soutien des gouvernemens. L'économie diminue les impôts; elle les empêche de s'accroître, soulage le peule, répand l'aisance et le bonheur dans toutes les classes, fait naître la confiance, affermit le crédit, et met les premiers magistrats à portée d'assurer facilement tous les services à des conditions dont ils restent les maîtres, et de subvenir aux dépenses que nécessite la sûreté publique; du défaut d'économie naît la multiplicité des taxes, la corruption, les abus, le désordre, les dilapidations, le brigandage, toutes les calamités.

Pénétré de ces vérités, on a cru, citoyens représentans, qu'il était de l'intérêt de la république de vous présenter quelques faits relatifs aux marchés que vient de passer le ministre de la guerre, marchés, où n'écoutant que la prédilection la plus scandaleuse, pour ne pas dire plus, oubliant les intérêts de la chose publique, il a rejetté des offres calculées sur des bénefices très-faibles, pour traiter à des conditions infiniment moins avantageuses au gouvernement.

Plusieurs négocians connaissant les besoins du gouvernement et les difficultés qu'il pouvait éprouver pour assurer les diverses fournitures du service de l'an 7, à raison de la non rentrée de l'impôt des années 5 et 6, et des frais énormes que nécessite sa perception, firent une soumission qui présentait, entre autres avantages, le recouvrement de sommes arriérées, un versement effectif de fonds à la trésorerie, de l'économie dans les fournitures, et l'assurance d'une partie du service public.

Ils ont offert de verser *en écus* à la trésorerie *trois millions cinq cents mille francs;* savoir, *deux millions*, le jour de la passation du marché, et *un million cinq cents mille francs* un mois après;

en outre, de faire un service urgent *de 4,500,000 fr. à 10 pour cent* au-dessous de ce qui s'était effectué l'année précédente.

Pour se remplir du montant de ces avances et fournitures, ils ont déclaré se contenter de simples délégations sur les receveurs des départemens, à prendre seulement sur l'arriéré des contributions de l'an 5.

Ils offraient de plus de fournir *caution de l'acquit de leurs engagemens.*

Cette proposition, résultat de calculs justes, démontrés par un tableau comparatif qui y était joint, fut d'abord mise sous les yeux de plusieurs représentans, qui l'examinèrent, la méditèrent scrupuleusement, et reconnurent qu'elle était la plus avantageuse de ce genre qui eut encore été faite au gouvernement : l'un d'eux prit soin de la remettre à un membre du directoire qui l'apostilla et la présenta au directoire ; elle fut sur-le-champ renvoyée, par le directoire, aux ministres des finances et de la guerre, pour en faire un rapport.

La réponse du ministre des finances est faite pour causer quelque surprise aux personnes de bonne foi. « *Les circonstances*, dit-il, *ne nécessitent point d'avance de fonds de la part des fournisseurs*, dès-lors je ne puis accepter ceux dont on me fait l'offre. » Au surplus rendant hommage au zèle et au désintéressement des soumissionnaires, il les invitait à proposer au ministre de la guerre d'employer, en augmentation de fournitures extraordinaires, la somme en numéraire qu'ils offraient de verser à la trésorerie ; il renvoya en même temps leur pétition au même ministre.

Remarquez, citoyens représentans, que dans le moment où le ministre des finances répondait qu'il n'avait pas besoin de fonds, il sollicitait, auprès du directoire exécutif un message pour se plaindre de la pénurie du trésor public, et de la non existence de lois nécessaire au recouvrement des impôts.

Il n'est pas inutile non plus d'observer qu'indépendamment de la pétition en question, il en existait deux autres pour le même objet ; l'une de la compagnie Courajod, laquelle, malgré qu'elle fût recommandée par le citoyen Barras directeur, n'obtint pas plus de considération que la première, apostillée d'un autre membre du directoire ; l'autre pétition était de Seguin et Fe. Pankouke,

sous le nom de Hugot ; celle-ci n'avait point passé par la filière du directoire ; elle n'était soutenue que par une main invisible ; elle ne présentait d'avantage que pour ses auteurs, cependant elle paraissait dès-lors destinée à écarter les deux autres.

D'après la réponse du ministre des finances et sur sou invitation, les soumissionnaire présentèrent de suite au directoire une pétition additionnelle à leur première, par laquelle ils demandèrent que le service qu'ils avaient sollicité fut élevé à huit millions ; ils observèrent que si dans la première ils n'avaient porté leurs réduction qu'à dix pour cent, c'était parce qu'ils avaient été obligés de faire entrer en considération l'intérêt des sommes dont ils offraient l'avance ; mais que du moment que le gouvernement ne la recevait pas, ils consentaient faire une nouvelle réduction sur le prix des fournitures qui leurs seraient accordées.

Ces propositions semblaient devoir être d'autant mieux accueillies, que, d'une part, elles se présentaient à l'ombre d'une caution solvable qui en assurait la stricte exécution, et que, de l'autre, elles n'étaient balancées par aucune autre. Qui n'eût crû que c'était une prime d'encouragement due au zèle de ceux qui en se restreignant à de médiocres bénéfices, écartaient les vampires qui assiégent les bureaux de la guerre, dévorent les revenus publics et empêchent toute amélioration.

Eh bien ! il en a été tout autrement : ces propositions ont été regardée comme idéales. Le ministre de la guerre n'a voulu entendre aucuns développemens ; il n'a pas même daigné répondre, quoique vivement pressé ; ceux qui les avaient faites sont restés jusqu'à ce moment dans l'incertitude la plus inquiétante.

Mais les services extraordinaires sont donnes. Qui les a obtenus ? Seguin, *la F. Pankouke*, Carrié Bézard. Qui leur a mérité cette préférence désastreuse pour le gouvernement.... Qu'ont-ils faits pour l'obtenir....? C'est ce qu'on ignore. Mais ce que l'on sait, c'est que l'adroit Seguin n'a pas manqué de recueillir avec soin, chez le ministre de la guerre, les idées répandues dans les deux pétitions des soumissionnaires ; c'est que lui et ses acolytes, enrichis de leurs dépouilles, en ont fait les bases de leurs propres offres ; c'est qu'ils ont par conséquent fait tourner à leur bénéfice les calculs et les données que renfermait le tableau comparatif dont il a été parlé.

Voici quelque chose de bien plus étonnant encore : l'offre de 3,500,000 fr., à verser en écus à la trésorerie par les soumissionnaires, avait eté refusée par le ministre des finances *qui n'avait pas besoin de fonds.* Tout-à-coup le besoin se manifeste sans doute à la trésorerie, et le ministre accepte avec empressement, des nouveaux venus, non pas 3,500,000 fr, ; mais une somme infiniment moindre. Quels sont donc ces personnages devant qui tout obstacle s'opplanit? Mais de quel droit les ministres vont-ils leur accorder des préférences au détriment du gouvernement ? Par quel canal se sont-ils procuré les idées véritablement utiles des autres, pour les faire tourner sans pudeur à leur profit ?

Supposons pour un moment, contre toute vérité, qu'au moyen de données et de calculs pillés, la soumission de Séguin, la femme Pankouke et Carrié Bézard presentât autant d'avantages que celle des soumissionnaires, cela ne devait au plus qu'établir une concurrence entr'eux : n'était-ce pas, d'un autre côté, le moyen de parvenir à restreindre les fonrnisseurs à des bénéfices raisonnables? Les soumissionnaires ne s'en seraient pas fâchés, pussqu'ils avaient formellement annoncé l'intention d'augmenter leurs reductions.

En dernière analyse, voici un apperçu frappant : ceux-ci ont offet 3,500,000 fr. sur une fourniture de 4,500,000 fr. ; la compagnie Seguin et femme Pankouke n'offrait qu'un million sur une fourniture de huit millions ; ils offraient sur les précédents marchés une réduction de plus de 10 pour cent, la compagnie Seguin et femme Pankouke n'offrait qu'une réduction infiniment moindre ; ils avaient l'agrément et la recommandation du directoire exécutif ; la compagnie Seguin et femme Pankouke, n'avait que la main invisible qui les soutenait, et cependant ils ont été repoussés, et la compagnie Seguin et femme Pankouke a été préférée. L'énigme ne paraît pas extrêmement difficile à deviner.

Sans doute (et les soumissionnaires en sont certains) le directoire exécutif, lorsqu'il aura sanctionné de pareils traités, ne l'aura fait que sur des rapports d'utilité publique, qu'il est toujours aisé de présenter aux premiers magistrats non chargés des détails d'exécution.

Mais ils ont cru qu'il n'en était pas moins de leur devoir de vous rendre compte d'une opération qui est enveloppée du voile de l'intrigue, et dont les résultats sont aussi funestes que désastreux pour la fortune publique.

63

Il est temps enfin que le corps législatif soit instruit d'où part le désordre de nos finances ; il est temps que l'on sache comment on écarte des opérations du gouvernement, les négocians honnêtes et probes, qui sont indignés de l'*impudeur* et de la corruption avec lesquelles ont trafique de scandaleux privilège de *fournisseur exclusif* ; il est temps enfin de savoir si l'intérêt privé d'un fonctionnaire prévaricateur l'emporte sur l'intérêt général du peuple, qui vous a confié le dépôt de son autorité.

Législateurs, vous ferez sortir de ce ténébreux séjour l'effrayant tableau des dilapidations dont les siècles les plus corrompus n'offrent pas d'exemple. Chaque anecdote peut être classée avec impartialité, la vérité sera enfin connue, et le corrupteur qui donne, et le fonctionnaire prévaricateur qui reçoit, seront nominativement livrés à l'opinion publique, qui, à son tour, les vouera à l'infamie qui les attend.

Dans un gouvernement libre, un véritable ami de la patrie est le surveillant né de tous les abus ; ce n'est pas seulement pour lui un acte de courage, mais un devoir de démasquer les dilapidateurs.

LECROQ, *juge de paix au Hâvre.*

De l'imprimerie de R. VATAR, rue des Pères, Nos. 61 et 65.